

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 13 octobre 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 22 septembre 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): 24
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Nbre de voix délibératives : 133

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Isabelle CELEYRON, Philippe RITTER,

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS,

SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON, Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE

CHASSELAY : Jean-Marc NOTT

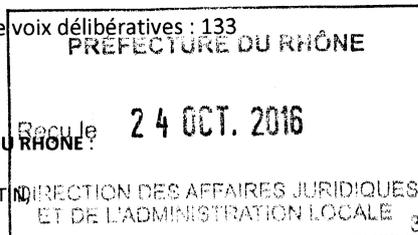
COUZON : Gérard DARDET

LIMONEST : Eric MAZOYER, Denis VERKIN,

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET,

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER



Ont donné pouvoir : Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK à Bernard COQUET.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne-Laure MATHIAS

Protocole d'accord GRECO avec la Métropole de Lyon

Dans le cadre de son plan propreté le SMMO traite chaque année environ 200 m2 de dépôts sauvages, certains étant parfois situés sur voirie de la Métropole de Lyon, mais collectés par le SMMO car les délais d'intervention sont souvent longs et il est impératif de limiter la durée de présence des dépôts sur site. En effet, le dépôt laissé plus de quelques jours incite fortement les personnes mal intentionnées à déposer sur ces secteurs.

Dernièrement les services du SMMO ont rencontré la personne en charge du dispositif GRECO porté par la Métropole de Lyon. Ce dispositif met en œuvre au sein de la Métropole un dispositif informatisé de gestion des demandes d'information et des réclamations formulées auprès du Grand Lyon par les usagers et les collectivités, quels qu'en soient l'origine ou le canal de transmission afin de :

- Les qualifier et les relayer directement aux services opérationnels concernés,
- Structurer le suivi et la traçabilité des réclamations, répondre aux demandes d'information et de documentation,
- Améliorer l'image du Grand Lyon et des communes,
- Mieux satisfaire les bénéficiaires,
- Permettre aux directions et aux services de mieux rendre visible leur action et de mieux la valoriser.

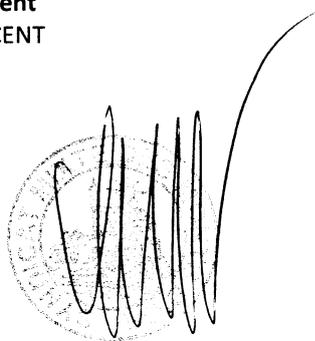
Avec ce dispositif les services propreté de la Métropole devraient pouvoir intervenir plus rapidement sur site (délai moyen de 3 jours) et par conséquent réduire les interventions des agents du SMMO sur des secteurs qui ne relèvent pas de leur champ d'intervention. De plus ce dispositif permettra, avec le suivi des réclamations, d'optimiser si nécessaire les aménagements pour limiter ce type de dysfonctionnements (par exemple pose de barrières par la Métropole pour limiter l'accès à certaines voies si dépôts sauvages récurrents).

Le dispositif GRECO est mis à disposition du SMMO à titre gratuit dans le cadre d'un protocole avec une durée d'engagement fixée à 10 ans à compter de la date de notification.

Après avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité le protocole GRECO présenté et autorise le Président du SMMO à le signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical loops followed by a long, sweeping curve that extends upwards and to the right. The signature is written over a faint, circular stamp that is partially obscured by the ink.